RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 09024
Numéro SIREN : 453 473 159
Nom ou dénomination : PROXIAD

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 139892

DocuSign Envelope ID: 9FC2A539-E1D0-4254-80F7-F73719563011

ProxiAD
Société par actions simplifiée
au capital de EUR 38.000
Siège social : 47, rue de Ponthieu – 75008 Paris
453 473 159 RCS Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 juin, à 10 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'"**Assemblée Générale**") au siège social de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence signée par tous les associés présents ou représentés.

La société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Monsieur Ali Abdallah, représentant du Comité social et économique de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

La société **ProxiAD'Up**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 47 rue de Ponthieu, 75008, Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 911 757 482, représentée par la société ALL IN ONE (914 746 094 RCS Nanterre), elle-même représentée par Monsieur Stéphane Levy, préside la séance en sa qualité de président de la Société (le "**Président**").

La feuille de présence, certifiée par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins le quart des actions ayant le droit de vote et, qu'en conséquence, en vertu des stipulations de l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à l'Assemblée Générale qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. ----;
2. Affectation du résultat ;
3. ----;
4. ----;
5. Non-renouvellement du mandat de KPMG SA, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société ; Nomination d'Exelmans Audit et Conseil en qualité de commissaire aux comptes titulaire ; et
6. Pouvoirs en vue des formalités.

DocuSign Envelope ID: 9FC2A539-E1D0-4254-80F7-F73719563011

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale,

constate que le capital social est intégralement libéré,

rappelle que les sommes figurant au comptes « *Autres réserves* » et le bénéfice de la Société sont des sommes distribuables,

sur proposition du Président,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de EUR 1.137.917, en totalité en distribution de dividendes,

décide d'affecter la somme de EUR 262.083 prélevée sur le compte « *Report à nouveau* » au compte « *Autres réserves* », qui sera ainsi porté de EUR 0 à EUR 262.083,

décide en outre de distribuer une partie des réserves, soit la somme de EUR 262.083 par prélèvement sur le poste « *Autres réserves* » qui présente un solde de EUR 262.083, afin de porter le montant total distribué à EUR 1.400.000,

rappelle que des dividendes ont été versé au cours des trois derniers exercices :

Année	Montant des dividendes distribués
2020	0€
2021	0 €
2022	1.464.064,85 €

décide que les dividendes seront payés avant le 30 septembre 2023, conformément à l'article L. 232-13 du Code de commerce,

décide de conférer au Président de la Société tous pouvoirs pour :

- de procéder à la mise en paiement des dividendes et faire passer dans les livres de la Société, les écritures comptables consécutives à la distribution de dividendes ; et

- d'une manière générale, prendre toute mesure nécessaires et effectuer toute formalité utile à la distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Non-renouvellement du mandat de KPMG SA, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société ; Nomination d'Exelmans Audit et Conseil en qualité de commissaire aux comptes titulaire

DocuSign Envelope ID: 9FC2A539-E1D0-4254-80F7-F73719563011

L'Assemblée Générale,

après avoir **constaté** que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société de la société KPMG SA, est arrivé à échéance à l'issue des présentes décisions, **décide** de ne pas renouveler le mandat de la société KPMG SA, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société,

décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société KPMG SA :

- Exelmans Audit et Conseil, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 21 rue de Téhéran – 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 482 026 739

pour une durée de six (6) exercices, avec effet à compter de ce jour, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire ou les décisions de l'associé unique devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Exelmans Audit et Conseil a remis une lettre d'acceptation de ses fonctions et a déclaré n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bon pour extrait

Le Président
ProxiAD'Up
Représentée par la société ALL IN ONE
Représentée par Monsieur Stéphane Levy

DocuSigned by:
CB67AE0A1E6C4DD...